CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 06 juillet 2015 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

ABSENT : MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER JUIN 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2015 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-deux-mille-trois-cent-vingt-huit-dollars et soixante-deux-cents (102,328.62$) de déboursés et de douze-mille-cent-soixante-dollars et quarante-sept-cents (12,160.47$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de cent-quatorze-mille-quatre-cent-quatre-vingt-neuf-dollars et neuf-cents (114,489.09$);

QUE des documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-04**

**ACTE DE FAIT-QUITTANCE TOTALE ET FINALE-VENTE À TERMES PAR LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FÉLICITÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Félicité a signé la quittance générale et finale d’une vente à termes d’un terrain à la Municipalité de Sainte-Félicité reçue par Me Serge Bernier, notaire, le 10 juin 2008, sous le numéro 17 228 de ses minutes et dont les droits ont été publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Matane, le 10 juin 2008, sous le numéro 15 292 904;

CONSIDÉRANT QUE la quittance a été signée le 23 mars 2015 devant Me Serge Bernier, notaire, sous le numéro 21 502 237 par Monsieur Benoit Hins de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Saint-Germain-de-Rimouski et par Monsieur Gilles Langlois de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du document de quittance d’une vente à termes avec la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-05**

**ACTE DE FAIT-SUBVENTION-AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL-AMÉLIORATION DE LA RUE DU BOCAGE ET DU 2E RANG NORMAND-DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA-MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 29 mai 2015, le député de Matane-Matapédia Monsieur Pascal Bérubé annonce à la municipalité qu’il recommande au Ministère des transports d’accorder une subvention maximale de 40,000$ pour les travaux d’amélioration de la rue du Bocage et du 2e rang Normand;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est valable que pour la durée de l’exercice financier 2015-2016 et que les travaux devront être terminés au plus tard le 12 février 2016, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 29 mai 2015 du député de Matane-Matapédia Monsieur Pascal Bérubé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-06**

**DEMANDE D’AUTORISATION POUR L’EXPLOITATION D’UNE CARRIÈRE-SABLIÈRE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DE MONSIEUR ÉMILIEN SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Émilien Simard demande une autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour l’exploitation d’une carrière-sablière sur les lots 138-P, 139-P, 278-P et 279-P du rang 04 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement d’urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu majoritairement par les conseillers (Monsieur Fidélio Simard se retire dans ce dossier en raison du lien de parenté) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande de Monsieur Émilien Simard pour l’exploitation d’une carrière-sablière sur les lots 138-P, 139-P, 278-P et 279-P du rang 04 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Félicité auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-07**

**AUTORISATION DE RECONFIGURATION DE LA ROUTE DU 4E RANG –DEMANDE DE MONSIEUR ÉMILIEN SIMARD**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Émilien Simard en date du 10 mai 2013 pour reconfigurer la route du 4e Rang à l’endroit ou celle-ci tourne afin de prendre le chemin de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettrait d’aligner la route vis-à-vis de la partie *est* du 4e Rang et qu’elle serait moins dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettrait de changer l’accès à la carrière-sablière et établir une meilleure planification de l’exploitation future du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu majoritairement (Monsieur Fidélio Simard se retire dans ce dossier en raison du lien de parenté) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Émilien Simard à faire les travaux de reconfiguration de la route du 4e Rang;

QUE Monsieur Émilien Simard assume tous les frais encourus pour les travaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-08**

**FERMETURE ET ABANDON D’UN ANCIEN CHEMIN-PARTIE DU LOT 3169547 QUI EST SITUÉ EN FAÇADE DES LOTS 3169000 ET 3169067-CESSION À MONSIEUR LUC MOREL ET MADAME JOHANNE MAILHOT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut procéder à la fermeture et abandon de l’ancien chemin montré à l’originaire de la partie de lot 3169547 qui est en façade des lots 3169000 et 3169067 des Cantons, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Félicité, dans la circonscription foncière de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la fermeture et l’abandon de l’ancien chemin montré à l’originaire de la partie de lot 3169547 qui est façade des lots 3169000 et 3169067 des Cantons, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Félicité, dans la circonscription foncière de Matane;

QUE les titres de propriétés soient cédés aux propriétaires occupants Monsieur Luc Morel et Madame Johanne Mailhot ledit lot 3169547;

QUE les frais encourus de cession soient assumés par Monsieur Luc Morel et Madame Johanne Mailhot;

QUE le maire Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer tous les documents requis pour la cession.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-09**

**ADJUDICATION DE MANDAT-DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE À PARTIR DE LA RUE SAINT-JEAN-TETRA TECH**

CONSIDÉRANT l’offre d’honoraires professionnels de TETRA TECH pour réaliser la conception, les plans et devis techniques et la demande d’autorisation au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre du projet du futur développement domiciliaire à partir de la rue Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater la firme TETRA TECH pour réaliser la conception, les plans et devis et la demande d’autorisation au MDDELCC avec un budget d’honoraires qui se détaille comme suit :

**Description des activités Honoraires**

° Réunion de démarrage, validation des intrants et coordination technique 1320.00$

° Relevés d’arpentage et mise en plan des relevés 1630.00$

° Conception, plans et devis technique (version préliminaire à 60%) 5505.00$

° Plans et devis techniques définitifs 3525.00$

° Devis administratif et bordereau de soumission exclus

° Estimation des coûts 1440.00$

° Demande d’autorisation au MDDELCC 3450.00$

° Gestion de l’appel d’offres et analyse des soumissions exclus

° Dépenses (déplacements, reproduction, messagerie, etc.) 330.00$

**Total (excluant les taxes) 17200.00$**

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-10**

**ADJUDICATION DE MANDAT-PLAN D’INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D’EAU POTABLE ET D’ÉGOÛTS**

CONSIDÉRANT l’offre d’honoraires professionnels de TETRA TECH pour la réalisation du nouveau plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable et d’égoûts, selon les exigences et critères du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater la firme TETRA TECH pour la réalisation du nouveau plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable et d’égoûts avec un budget d’honoraires qui se détaille comme suit :

**Description Honoraires**

° Coordination, cueillette d’informations et actualisation des données 2880.00$

° Hiérarchisation et segmentation, incluant le plan des réseaux intégrés et le plan

D’ensemble des réseaux 4465.00$

° Auscultation des réseaux, excluant les inspections télévisées 4690.00$

(par firmes spécialisées), et excluant l’auscultation automatisée des chaussées

° Évaluation des infrastructures selon les critères requis par le MAMOT 2685.00$

° Établissement des interventions intégrées avec estimation des coûts 2395.00$

° Présentation des biens livrables (cahier annexe) 1850.00$

**Total (excluant les taxes) 18,965.00$**

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-11**

**ACTE DE FAIT-PORTRAIT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET FISCALE 2008 À 2013-MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ-UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 23 mai 2015, Madame Suzanne Roy, Présidente de l’UMQ transmet les résultats d’une importante étude effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) présentant la situation financière et fiscale de l’ensemble des municipalités incluant Sainte-Félicité de 2008 à 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

De prendre acte de fait de la transmission du document.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-12**

**DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI-MISE EN DEMEURE POUR L’IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE : 1618-21-0713**

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de délai du 06 juillet 2015 dans le dossier de mise en demeure en date du 04 septembre 2014 pour l’immeuble portant le matricule : 1618-21-0713;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la correspondance du 03 juillet 2015 de Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie informant que le délai de la résolution numéro 2014-10-04 pour la construction d’un bâtiment sans permis est venu à échéance le 30 juin 2015 et qu’il a constaté que les infractions faisant l’objet de la mise en demeure n’ont pas été corrigées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et non résolu

Pour : Bernard Harrisson

Contre : Johanne Dion, Fidélio Simard, Rémi Savard

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde un délai jusqu’au 30 juin 2016 au propriétaire pour régulariser la mise en demeure afin de se conformer à la règlementation en vigueur;

QUE la recherche des titres de propriétés se poursuivent le plus rapidement possible avec Pêches et Océans Canada.

Résolution nulle et rejetée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-13**

**DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI-MISE EN DEMEURE POUR L’IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE : 1618-21-0713**

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de délai du 06 juillet 2015 dans le dossier de mise en demeure en date du 04 septembre 2014 pour l’immeuble portant le matricule : 1618-21-0713;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la correspondance du 03 juillet 2015 de Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie informant que le délai de la résolution numéro 2014-10-04 pour la construction d’un bâtiment sans permis est venu à échéance le 30 juin 2015 et qu’il a constaté que les infractions faisant l’objet de la mise en demeure n’ont pas été corrigées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu majoritairement (Madame Sandra Bérubé se prononce contre)

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde un délai jusqu’au 30 décembre 2015 au propriétaire pour régulariser la mise en demeure afin de se conformer à la réglementation en vigueur;

QUE la recherche des titres de propriétés se poursuivent le plus rapidement possible avec Pêches et Océans Canada.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-14**

**DEMANDE D’APPUI AU PROJET « GRANDIR ENSEMBLE » DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINTE-FÉLICITÉ-PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du projet intitulé :  « Grandir ensemble » présenté par le Cercle des Fermières de Sainte-Félicité dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui le projet intitulé : « Grandir ensemble » présenté par le Cercle des Fermières de Sainte-Félicité dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-15**

**ENGAGEMENT DE MADAME MARIE-JOSÉE MICHAUD-RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR-ÉTÉ 2015**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit engager une responsable du camp de jour pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité engage Madame Marie-Josée Michaud comme responsable du camp de jour pour la saison estivale 2015 aux conditions suivantes :

1° Durée : 10 semaines

2° 40 heures semaines;

3° taux horaire : 10.55$;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-16**

**PRÉSENTATION D’UN PROJET INTITULÉ : ACTIVITÉS MADA-PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire présenter un projet intitulé : « Activités MADA » dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Madame Johanne Dion à présenter le projet intitulé : « Activités MADA » dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à respecter les conditions du programme.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-17**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS-ACQUISITION DOS D’ÂNE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire demander des soumissions sur invitation pour l’acquisition de dos d’âne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu majoritairement (Monsieur Bernard Harrisson se prononce contre)

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour l’acquisition de dos d’âne.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-18**

**ACQUISITION DE PANCARTES DE SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire autoriser l’acquisition de pancartes de signalisation (circulation chevaux, installé à proximité de la route du Cap), ( défense de stationner, installé au Centre Sportif Sainte-Félicité) (limite de vitesse 50 km, installé au3e rang);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Autoriser l’acquisition de pancartes de signalisation identifiées ci-haut.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h51, Fin : 19h59)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-19**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 06 juillet 2015, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h00.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire atteste que la signature du procès-verbal équivaut la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier